



RAPPORT D'ACTIVITES

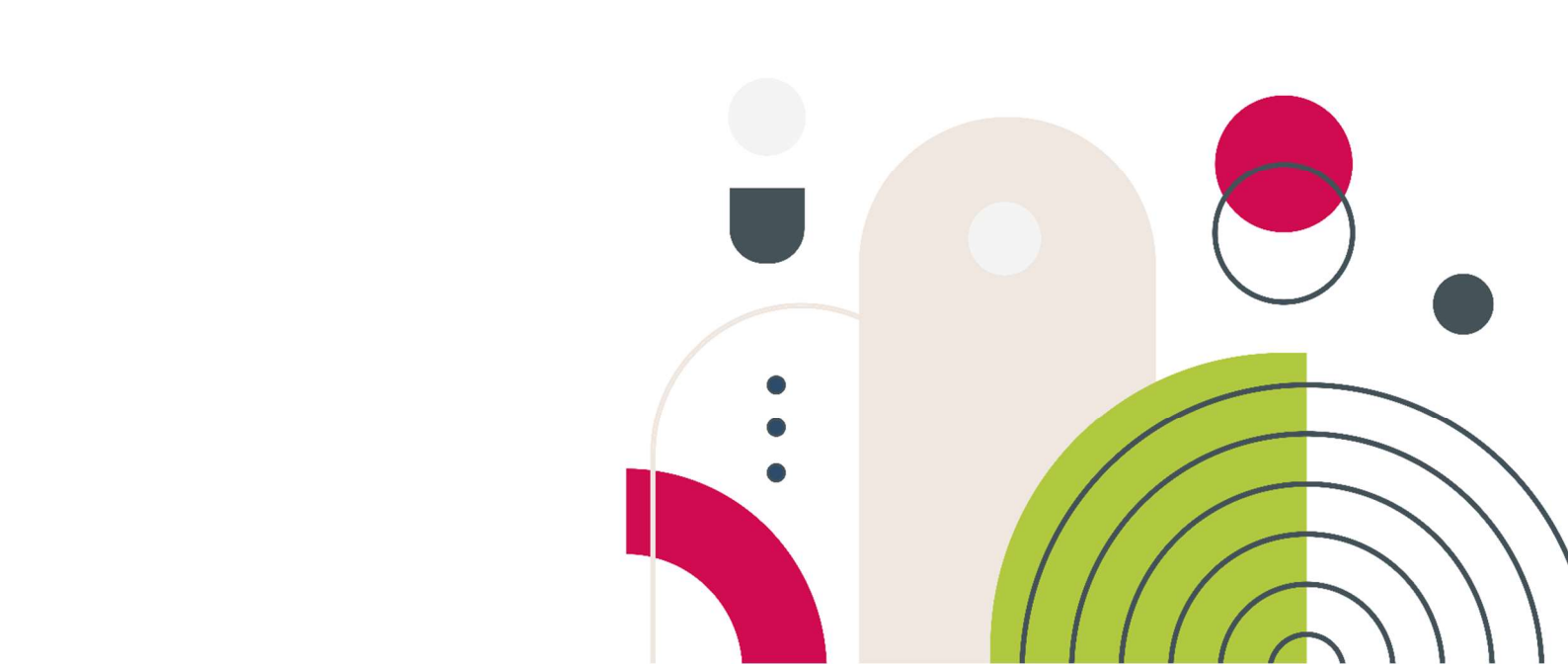
Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

2023



SOMMAIRE

1	HISTORIQUE	4
2	MISSIONS	4
3	LES 0-17 ANS DU TERRITOIRE	5
4	LES FAITS MARQUANTS DE 2023	5
5	SERVICES ET ÉQUIPEMENTS	6
	▶ PETITE ENFANCE	6
	▶ ENFANCE	11
	▶ JEUNESSE	15
6	ADMINISTRATION ET FINANCES	16
	▶ INSTANCES SYNDICALES	16
	▶ RESSOURCES HUMAINES	17
	▶ FINANCES	17
7	PARTENARIATS	21



10 COMMUNES
assurant la gestion

1 COMPETENCE
ENFANCE JEUNESSE

3 STRUCTURES PETITE ENFANCE

- 1 Lieu d'accueil Enfants Parents
- 1 Relais Petite Enfance
- 1 Micro-Crèche

8 STRUCTURES ENFANCE

2 ACCUEILS DE LOISIRS

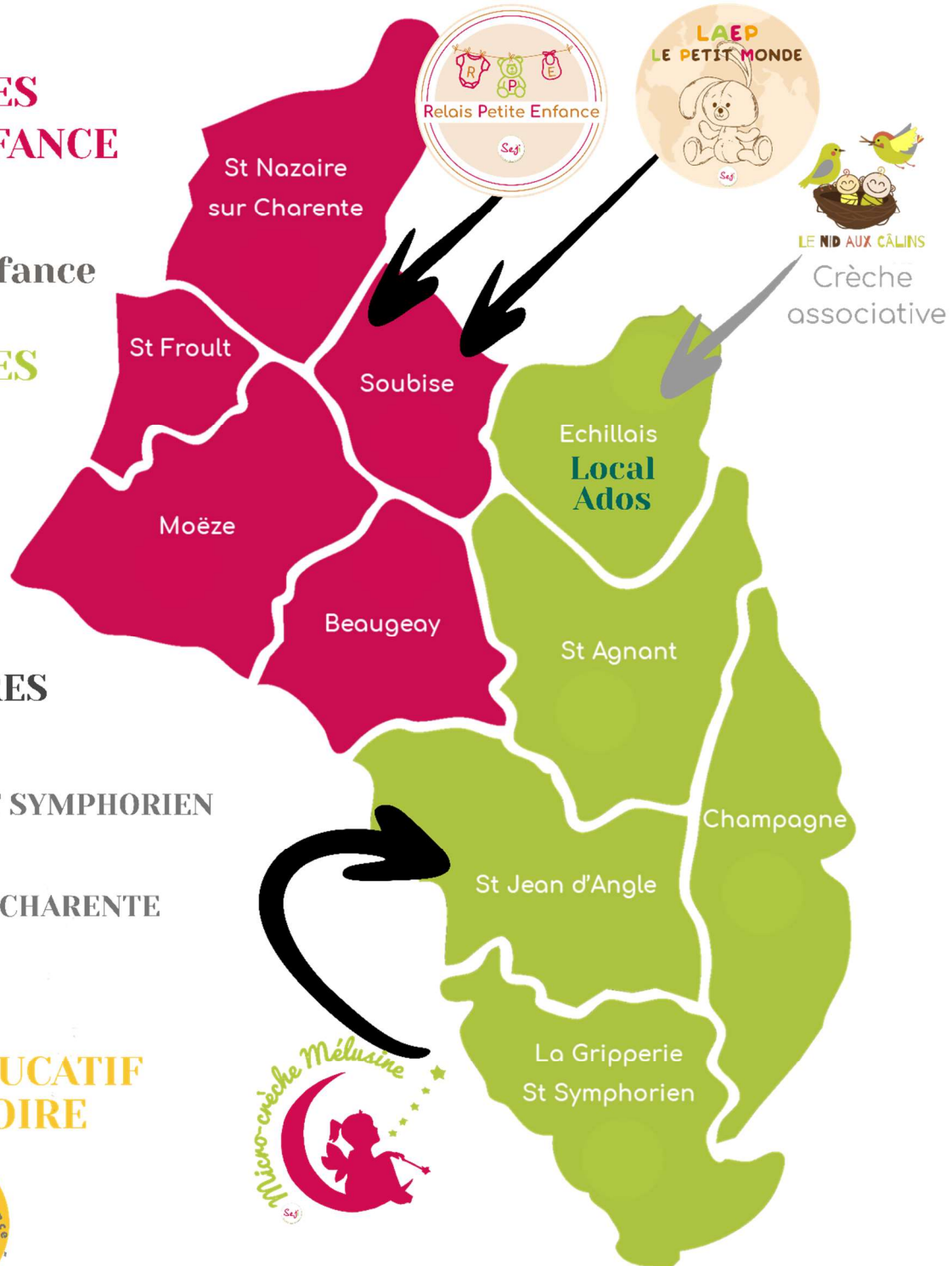
- ACM ECHILLAIS
- ACM SOUBISE

6 ACCUEILS PERISCOLAIRES

- APS BEAUGEAY
- APS CHAMPAGNE
- APS LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN
- APS MOËZE
- APS ST AGNANT
- APS ST NAZAIRE SUR CHARENTE

1 LOCAL ADOS

1 PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE





1 HISTORIQUE

Le **Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI)** doit son ancienneté au service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Sud Charente, créée en 2007.

Au 1^{er} janvier 2014, suite à la réforme des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Sud Charente fusionne avec la Communauté de Communes du Pays Rochefortais pour former la **Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO)**.

Au 31 décembre 2014, la **CARO** rétrocède la compétence enfance jeunesse aux communes, d'où la volonté des élus de créer un syndicat intercommunal à vocation unique pour soutenir et mutualiser les services existants.

Le **SEJI** est donc né le 1^{er} janvier 2015 conformément au souhait des 11 communes membres de se regrouper pour gérer la compétence enfance jeunesse sur leur territoire.

Au 1^{er} janvier 2023, la commune de Saint-Hippolyte quitte le SEJI.

Les 10 **communes membres du SEJI** sont Beaugeay, Champagne, Echillais, La Gripperie Saint-Symphorien, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean d'Angle, Saint-Nazaire- sur-Charente et Soubise.

2 MISSIONS

Statutairement, le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal a pour objet :

- ➡ Petite enfance (0-3 ans) : création, construction, gestion et fonctionnement de lieux dédiés à la petite enfance (micro crèche, relais petite enfance, lieu d'accueil enfant parents)
- ➡ Enfance (3-12 ans) : création, construction, gestion et fonctionnement de lieux dédiés à l'enfance, y compris en matière d'accueil périscolaire (ALSH, locaux mis à disposition par les communes membres du syndicat)
- ➡ Organisation et gestion des activités périscolaires, des garderies scolaires ainsi que des temps péri-éducatifs liés à la réforme des rythmes scolaires
- ➡ Jeunesse (12-25 ans) : création, construction, gestion et fonctionnement de lieux d'accueil dédiés à la jeunesse
- ➡ Portage, élaboration et mise en œuvre du PEL (plan éducatif local)



3 LES 0-17 ANS DU TERRITOIRE

Commune	Population	Pop 0-2ans	Pop 3-5 ans	Pop 6-10 ans	Pop 11-17 ans	Pop 0/17 ans
Beaugeay	798	23	33	71	94	221
Champagne	633	18	19	47	63	148
Echillais	3636	67	97	230	306	700
La Gripperie Saint Symphorien	596	17	21	51	61	151
Moëze	601	18	17	41	56	132
Saint Agnant	2835	61	91	177	286	614
Saint Froult	384	12	8	25	23	68
Saint Jean d'Angle	706	25	26	42	61	155
Saint Nazaire sur Charente	1229	21	32	65	103	221
Soubise	3686	49	59	118	245	471
<i>Total</i>	<i>15104</i>	<i>312</i>	<i>402</i>	<i>868</i>	<i>1298</i>	<i>2880</i>

Source insee : Pop 2021 / IRIS 2020

4 LES FAITS MARQUANTS DE 2023

- ✓ Retrait de la commune de Saint-Hippolyte au 1^{er} janvier 2023
- ✓ Adoption du Projet Educatif de Territoire (PEdT) en juillet 2023
- ✓ Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CARO et la CAF
- ✓ Réaménagement des locaux administratifs et travaux d'isolation faits par la CARO
- ✓ Augmentation du point d'indice du fonctionnaire au 1er juillet 2023, 2 revalorisations du SMIC, revalorisation du minimum de traitement pour les bas salaires
- ✓ Recours aux contrats d'apprentissage pour 2 animateurs
- ✓ Mise en conformité RGPD
- ✓ Déménagement du Relais Petite Enfance dans des locaux adaptés à son activité
- ✓ Inauguration des locaux du Relais Petite Enfance
- ✓ 1^{ère} participation aux trophées Girades Awards (trophée petite enfance)
- ✓ Augmentation des tarifs des prestations d'accueil Enfance
- ✓ 1^{ère} édition du projet les Z'arts
- ✓ ACM Echillais, 1^{ère} phase de la rénovation du G3
- ✓ Mise en place de 3 mini-camps pour l'été
- ✓ Restructuration du service Jeunesse, création du QG ados, mise en place d'une tarification spécifique





5 SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

▶ PETITE ENFANCE

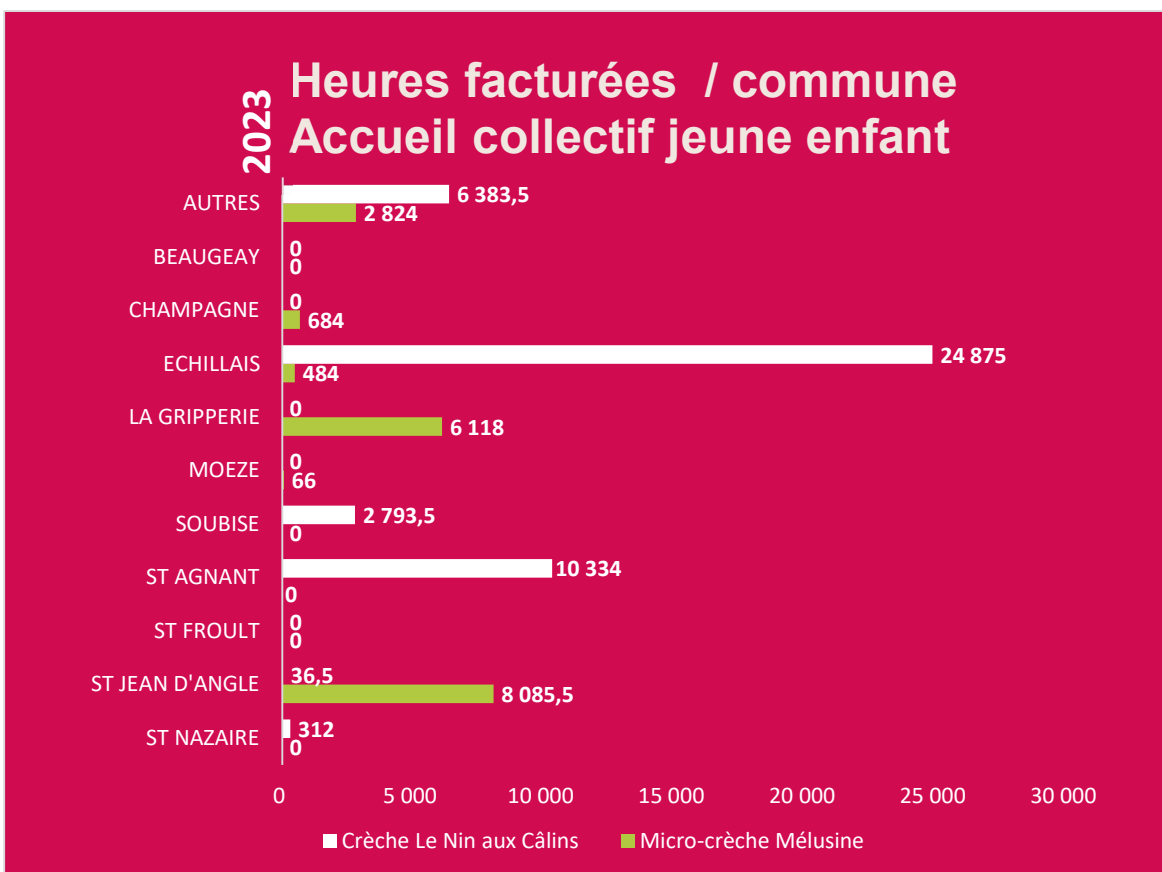
● L'ACCUEIL COLLECTIF DU JEUNE ENFANT

- ➔ Micro crèche « Mélusine » à Saint-Jean d'Angle : 10 places.
21 enfants, venant de 9 communes ont été accueillis en 2023. 11 habitaient Saint Jean d'Angle, 4 La Gripperie Saint Symphorien, 1 Champagne, 1 Moëze, 1 Échillais, 1 Saint-Porchaire, 1 Trizay, 1 Saint-Just Luzac.
Le taux d'occupation facturé est de 78,05%.

La crèche s'est ouverte sur l'extérieur et a pu aller : 1 fois par mois à la médiathèque de Saint-Agnant, partager des animations avec les résidents de l'Ehpad de Saint Jean d'Angle, aller à une exposition à Brouage, au poulailler.

Point fort : Arrivée de la référente santé accueil inclusif avec laquelle il a été travaillé sur la mise en place de nombreux protocoles.

- ➔ Multi-accueil associatif le « Nid aux Câlines » à Echillais : 25 places. 55 enfants, venant de 13 communes ont été accueillis en 2023. Le taux d'occupation facturé est de 78,4 %. Le SEJI, propriétaire des locaux, a renouvelé en 2022 la convention de gestion triennale avec l'association.



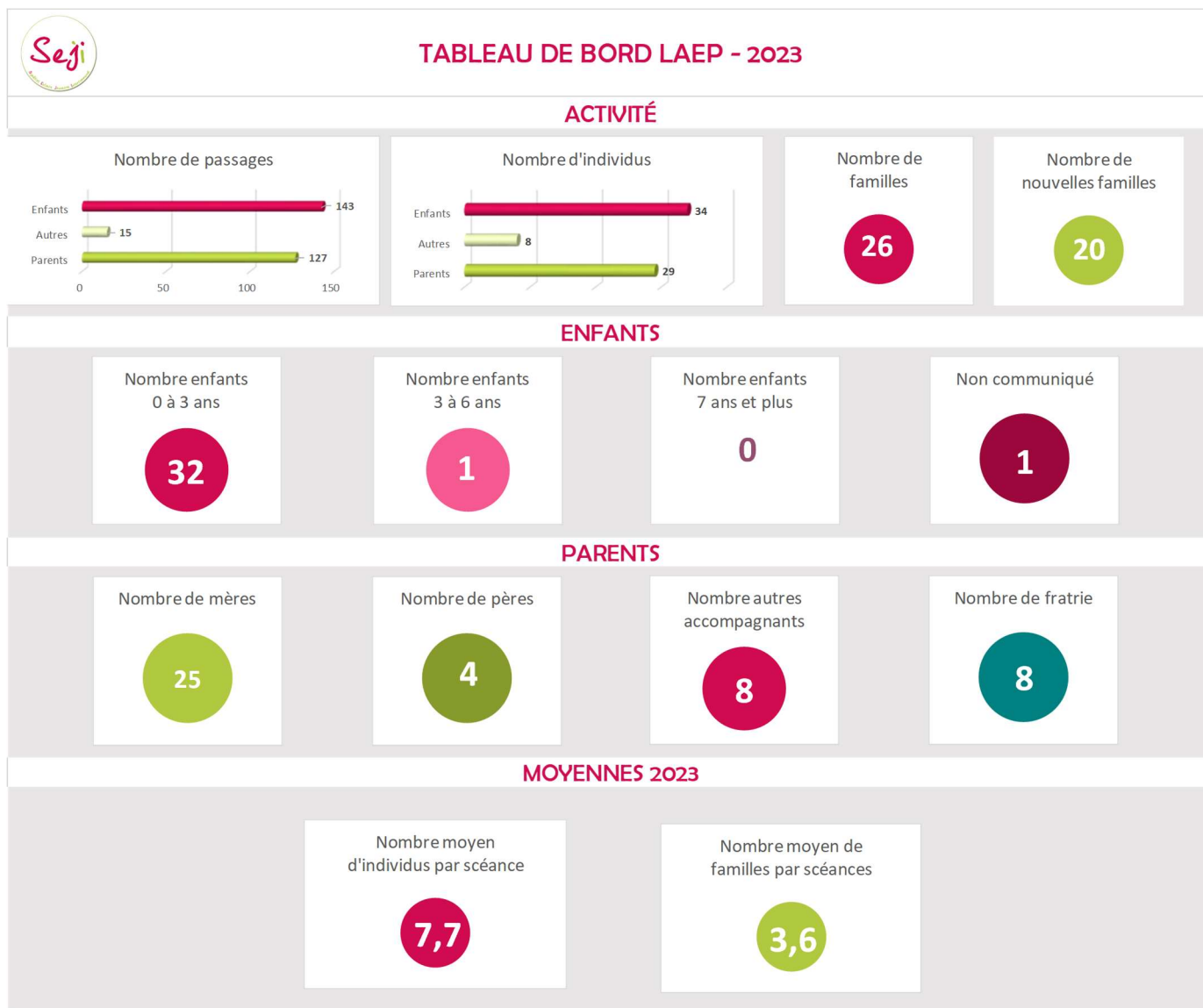


- ➔ Sur la commune de Saint-Agnant, une micro crèche privée propose un accueil de 12 places. Le SEJI ne participe pas au financement mais travaille avec la structure ponctuellement sur des actions communes en direction des familles.

● LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Depuis 11 ans, une équipe de professionnels accueille les parents accompagnés de leur enfant tous les mardis matin pendant les périodes scolaires à Soubise.

En 2023, l'activité du LAEP a bien fonctionné avec presque 8 enfants par séance. 20 nouvelles familles ont participé aux ateliers. Au total 32 enfants, 26 familles, venant de 12 communes, ont bénéficié du service.





● LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

2023 a été l'année où le relais petite enfance a quitté la zone industrielle du chemin vert pour s'installer au centre-ville de Soubise dans une ancienne classe de l'école maternelle en face de l'accueil de loisirs.

Ce changement de lieu a permis une meilleure visibilité du service en étant situé dans un lieu où les jeunes familles passent quotidiennement. L'espace a permis d'accueillir les familles et leurs enfants pour des RDV ou des assistantes maternelles dans un lieu adapté. Le RPE a désormais un bel espace de stockage et un espace de travail adapté à son service. Les formations, les soirées, les réunions avec les partenaires Petite peuvent se sont déroulées au relais.

L'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu le 19 Septembre en présence des élus (SEJI, Caf, Soubise), des agents et des partenaires du RPE.

En ce qui concerne la mission du RPE sur l'information des modes d'accueil et les modalités du contrat de travail aux futurs parents et parents-employeurs :

- ➔ En 2023, 73 familles différentes ont bénéficié d'une information du RPE (recherche mode d'accueil, accès aux aides CAF pour l'accueil du jeune enfant, aides aux modalités du contrat de travail...). Ce chiffre a augmenté de 62% par rapport à 2021.
- ➔ C'est un point important car cette mission d'information notamment en direction des futurs parents et parents-employeurs constitue un axe fort des missions des Relais Petite Enfance déterminées par la CAF. Ce rôle d'information sur les modes d'accueil du territoire facilite la recherche de façon neutre. Le suivi d'un contrat de travail favorise une relation parent-employeur et salariée assistante maternelle plus adaptée, au plus proche de la législation en vigueur.
- ➔ En 2023 les permanences, un samedi matin par mois, se sont poursuivies dans les nouveaux locaux du RPE. Des familles et des assistantes maternelles se sont saisies de cette opportunité.

Dans le cadre de l'accompagnement professionnel des assistantes maternelles :

- ➔ Sur les 10 communes du territoire SEJI, en 2023 il y avait 95 assistantes maternelles agréées PMI mais toutes n'étaient pas en activité.
- ➔ La quasi-totalité des assistantes maternelles en activité reçoivent des informations du RPE au moins par mail (ateliers, soirées professionnelles, actualités sur leur métiers, formations, relais d'informations des institutions comme la PMI, la CAF : mon-enfant.fr).
- ➔ 149 ateliers en matinée ont eu lieu pour les assistantes maternelles du territoire accompagnées des enfants ; 112 enfants différents ont fréquenté ces ateliers.

Pour être en adéquation avec l'évolution du fonctionnement du RPE, le règlement de fonctionnement du RPE a été remis à jour.

En parallèle, le relais a aussi travaillé sur une charte des ateliers avec les assistantes maternelles.

Le RPE a proposé 2 projets pédagogiques et professionnels aux assistantes maternelles.

- ➔ 10 soirées professionnelles ont été organisées avec des partenaires institutionnels, soit 4 soirées de plus qu'en 2022. Parmi ces soirées quelques exemples : charte des ateliers du RPE, conférence sur les pleurs des bébés, la formation continue ...

Certaines soirées ont été organisées avec les Relais petite Enfance de la CARO, ce qui permet de poursuivre une dynamique de territoire CARO et un partenariat institutionnel.



PROJET 1

Projet lecture avec la compagnie « Nourse ». Nelly Berard est venue animée une soirée autour de la lecture pour les tout-petits.

Son mari est ensuite venu en animation avec son « manèges à histoires », pour sensibiliser adultes et enfants à la lecture. Le tour de manège dure le temps d'une histoire raconté par Philippe qui pédale sur son vélo pour faire tourner le manège.

PROJET 2

Projet musical avec Julie De Olivera, chanteuse et musicienne qui est venue animée des ateliers musicaux chantés et qui pour finalier le projet a réalisé un spectacle avec son musicien autour des chansons apprises en ateliers avec elle.

En conclusion, en 2023, le RPE a vu :

- Une augmentation de son activité : plus de contacts famille et assistantes maternelles, et plus de fréquentation des assistantes maternelles
- Un lien de confiance avec les assistantes maternelles s'est tissé grâce à une stabilité des professionnelles en poste
- Une meilleure visibilité du service RPE sur le territoire

1^{ère} PARTICIPATION AU TROPHEE GIRAFES AWARDS



En 2023, le relais a décidé de participer à la semaine de la petite enfance en concourant aux Girafes Awards dont le thème était « POP ».

Les responsables du relais ont mis en place 2 matinées : 1 en direction des assistantes maternelles, 1 en direction des parents au cours desquelles les adultes et les enfants ont pu participer aux ateliers réalisés durant les ateliers relais avec les enfants et les assistantes maternelles sur le thème du « pop ... corn ».

2 captations vidéo ont été faites et transmises aux organisateurs du concours.

Le but était de fédérer les assistantes maternelles du territoire SEJI autour d'un projet commun avec le relais et d'y investir les parents afin de faire connaître davantage le relais petite enfance auprès des familles





● 2^{ème} MATINÉE DU JEU

Pour cette seconde édition, la matinée du jeu a été déplacée en temporalité. Elle a été mise en clôture de la semaine nationale de la petite enfance (3^{ème} samedi du mois de Mars).

Elle a eu lieu le **samedi 25 mars 2023**, a attiré 227 personnes en tout soit 78 familles, 120 adultes et 107 enfants dont 78 de moins de 3 ans. Les familles sont venues de 29 communes différentes dont 10 du territoire SEJI.

Malgré ce changement de temporalité et de lieu, les familles ont été au rendez-vous et les retours ont été positifs.



● 2^{ème} FORUM PETITE ENFANCE



Organisé par le RPE avec ses partenaires (petite enfance) territoriaux, le **samedi 14 octobre 2023**. Le but était de regrouper sur un même lieu tous les partenaires petite enfance dont les jeunes familles pouvaient avoir besoin.

Les familles ont pu rencontrer les acteurs de la garde individuelle et de la garde collective ainsi qu'à domicile, et les professionnels du soutien à la parentalité. Elles pouvaient retirer des dossiers d'inscriptions à déposer dans les structures au printemps.

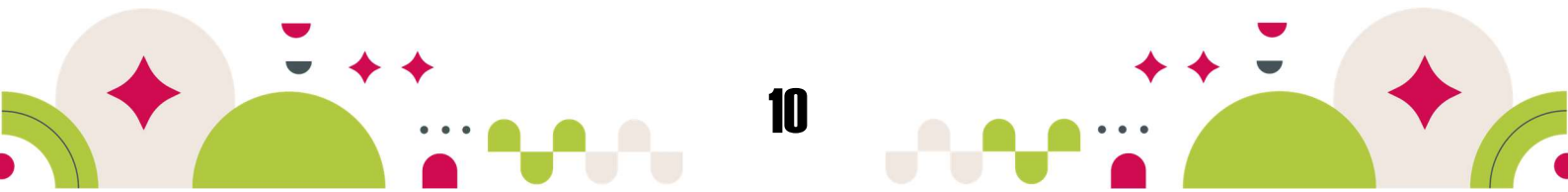
Cette 2^{ème} édition a attiré 113 personnes, représentant 34 familles, 61 adultes et 52 enfants. Les familles sont venues de 17 communes différentes dont 7 communes du territoire SEJI.

● GARDE À DOMICILE EN HORAIRES ATYPIQUES



L'association Do l'Enfant Dom, créée en 2006 a pour but d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale en leur permettant de faire garder leurs enfants à domicile lorsque les structures traditionnelles sont fermées.

En 2023, 5 familles du territoire ont bénéficié d'une prestation de l'association. Le SEJI attribue une subvention annuelle pour le fonctionnement de Do l'Enfant Dom.





► ENFANCE

Le SEJI contribue au fonctionnement des structures les accueils collectifs de mineurs (ACM) agréés du territoire de deux manières différentes :

- ➡ En gestion directe : 8 accueils périscolaires et 2 accueils de loisirs extrascolaires

Conformément au code de l'action sociale et des familles, les enfants sont encadrés par des équipes professionnelles de l'animation qui assurent la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques et l'accompagnement de la vie quotidienne. Les animations sont construites selon le projet pédagogique de l'établissement, en lien avec le projet d'école et en déclinaison du projet éducatif de territoire.





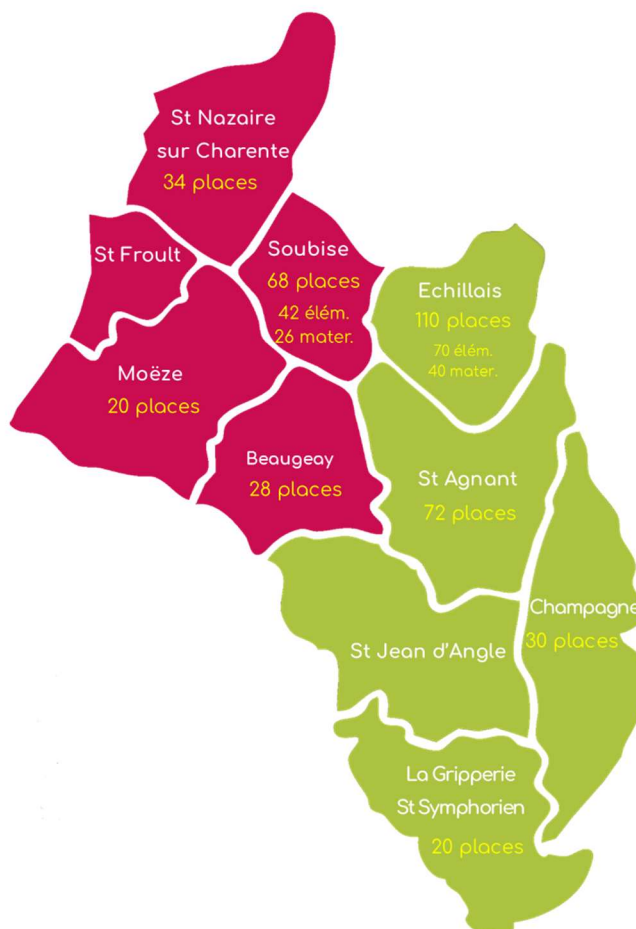
8 ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Les accueils de loisirs périscolaires (APS) sont ouverts en période scolaire avant et après l'école (à partir de 7h15 et jusqu'à 19h).

Les sites d'Echillais, Saint-Agnant et Soubise sont également ouverts les mercredis toute la journée.

En fonction des locaux disponibles et des tranches d'âge accueillies, les accueils périscolaires ont des capacités différentes.

En 2023, 894 enfants ont été accueillis sur les accueils périscolaires du matin et du soir et 524 sur les accueils du mercredi.

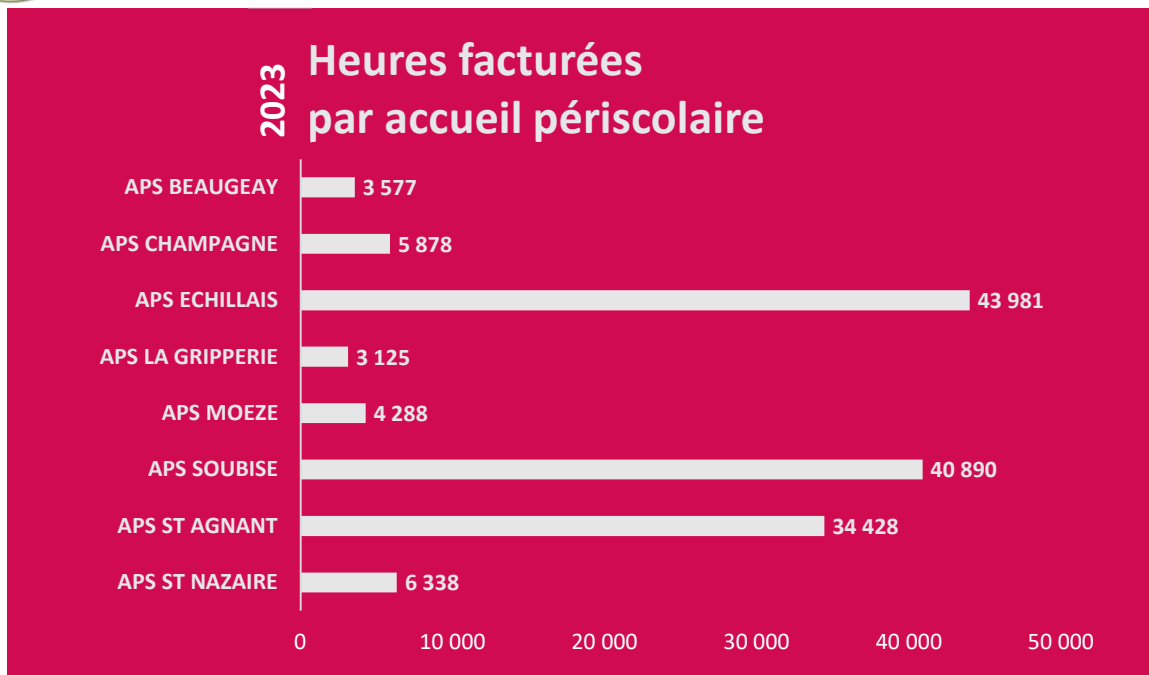


Pour offrir aux enfants un accueil de qualité, il est appliqué le taux d'encadrement suivant :

Pour les accueils du matin et du soir : 1/10 en maternelle et 1/14 en élémentaire – en cas d'absence et de non remplacement, il est appliqué les taux dérogatoire PEdT de 1/14 en maternelle et 1/18 en élémentaire.

Pour les mercredis : 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire – en cas d'absence et de non remplacement, il est appliqué les taux dérogatoire PEdT de 1/10 en maternelle et 1/14 en élémentaire.

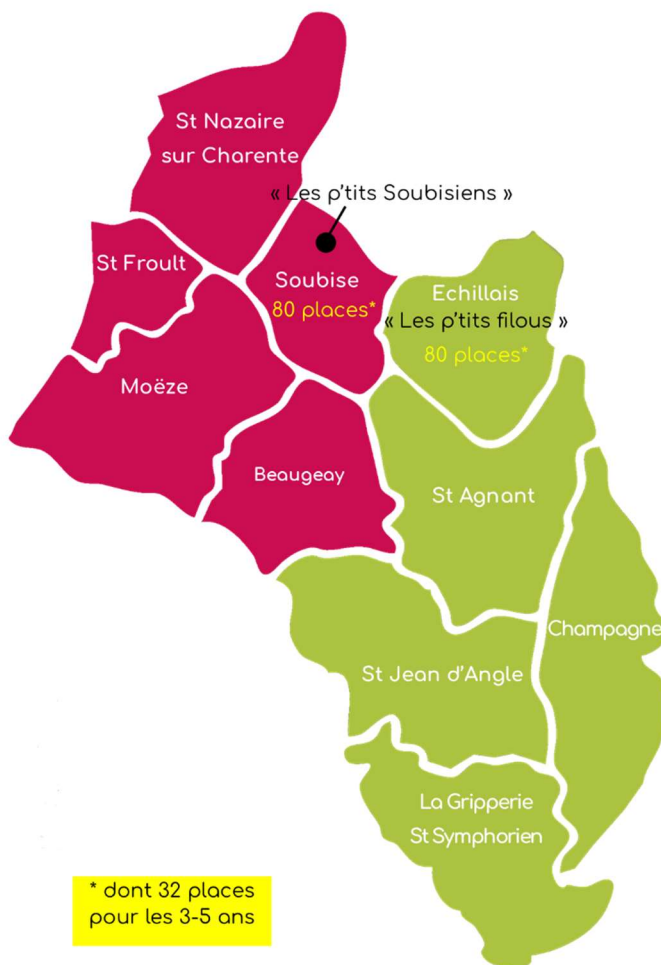




2 ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

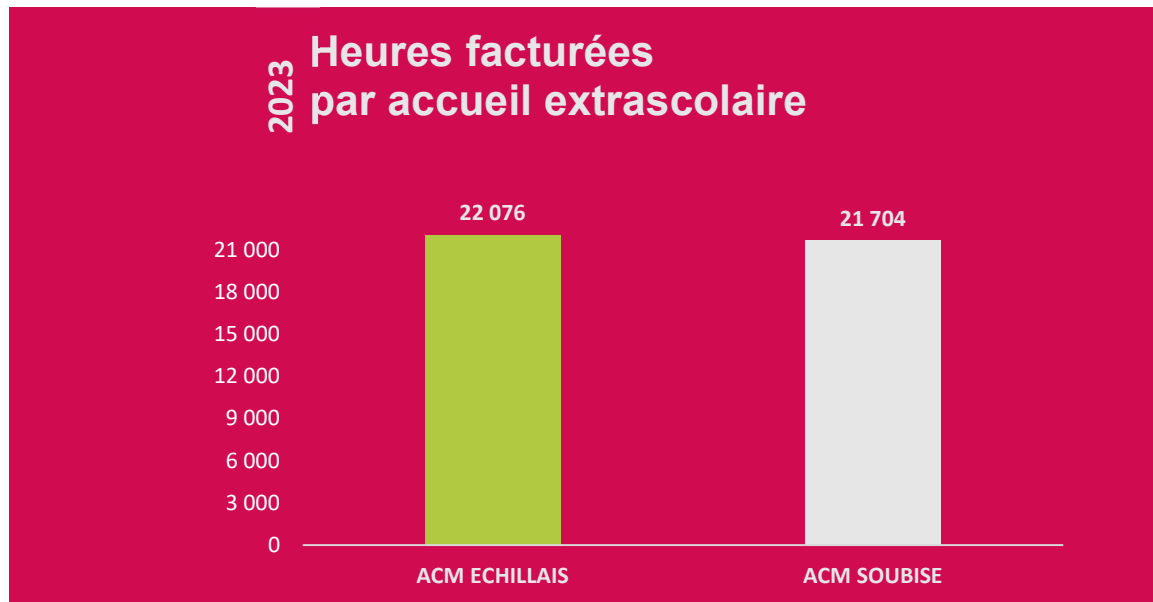
Les accueils de loisirs (ALSH) sont ouverts du lundi au vendredi durant les vacances scolaires (sauf Noël) de 7h15 à 19h.

En 2023, 530 enfants ont été accueillis en accueil de loisirs



Pour offrir aux enfants un accueil de qualité, il est appliqué le taux d'encadrement suivant :

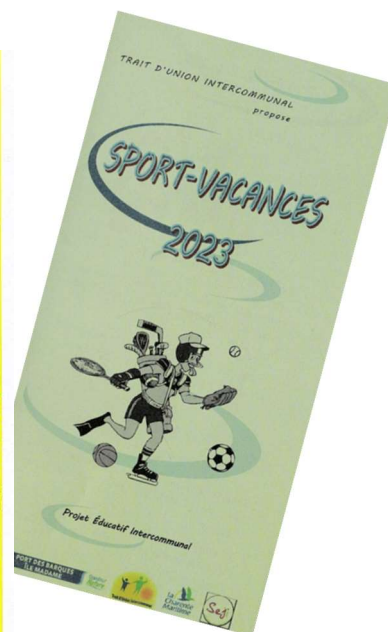
1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire – pas de taux dérogatoire.



● SOUTIEN FINANCIER A L'ASSOCIATION TRAIT D'UNION INTERCOMMUNAL (TDUI)

Le SEJI attribue une subvention annuelle à l'association cantonale TDUI pour la mise en place de ses animations : Sport vacances, les 6 jours de trottinettes, le relais des ans mêlés, les sorties « rendez-v.où.s ». Toutes les familles du territoire peuvent ainsi participer aux activités proposées.

2023 a été l'année des 40 ans de Sport Vacances et les 20 ans des 6 jours de trottinettes.



Renseignements :
06 19 33 12 05





► JEUNESSE

Dans le cadre de son action auprès des jeunes du territoire du SEJI, le secteur ados a touché, à travers ses actions au sein du local et en extérieur, environ 100 pré-adolescents et adolescents. La tranche d'âge des inscrits est majoritairement 11/13 ans.

Au cours de l'année 2023 plusieurs projets ont été menés dans le cadre de la labellisation jeunesse Caf. Ces projets avaient pour objectifs communs de favoriser l'autonomie et l'implication des jeunes dans leur environnement. La nouvelle organisation mise en place pour la jeunesse sur le territoire vise à offrir l'opportunité de la rencontre et ainsi permettre la mixité sociale et d'âges. En effet, cette structure permet d'accueillir des jeunes de fin de primaire et des collégiens sur des temps communs afin de permettre une transition plus douce de la préadolescence vers l'adolescence et de l'élémentaire vers le collège (PEdT). Il convient ainsi de différencier les projets de la période de janvier à juillet 2023 et ceux de septembre à décembre 2023.

D'autre part, un maintien fort du travail en réseau pour la mise en place d'actions partenariales :

- ➡ Des « maraudes » ont eu lieu sur les différentes communes du territoire à des heures différentes (en après-midi et en soirée entre 14h00 et 22h30) afin de rencontrer des jeunes dits « invisibles ».
- ➡ L'accompagnement d'une initiative communale sur la mise en place d'un conseil des jeunes.
- ➡ La mise en place d'actions de prévention au sein du local.
- ➡ La participation active au réseau jeunesse.
- ➡ Les rencontres promeneurs du net.
- ➡ La participation aux rencontres CTG.



Collège LAFAYETTE - ROCHEFORT

- 6 interventions ont eu lieu au sein du collège pour des actions de prévention autour des réseaux sociaux.
- Un forum a eu lieu dans la cour du collège pendant la pause méridienne sur la présentation des différentes structures jeunesse de la CARO.
- La formation avec le réseau jeunesse à « 13/18 Questions de justices » et l'animation de l'exposition devant une classe de 4^{ème} SEGPA.

Collège Jean MONET – SAINT AGNANT

- Un cycle d'animations a été mis en place tous les mardis depuis janvier 2023 sur la pause méridienne autour de l'écriture à la réalisation d'un court métrage sur le harcèlement scolaire.
- Participation à l'organisation et à l'animation d'un café des parents autour des réseaux sociaux au sein du collège.



Actions en partenariat avec les collègues :

Le secteur Jeunes participe également à l'organisation et à l'animation « jeunesse en fête » (Manifestation de la ville de Rochefort) qui accueille entre 2500 et 3000 personnes de tous âges et habitants principalement sur le territoire de la CARO.

L'ensemble de toutes ses actions nous a permis d'assurer une mixité sociale et culturelle de nos actions, en mettant en avant la culture, les connaissances, les envies et les besoins des jeunes et de leur famille.

6 ADMINISTRATION ET FINANCES

Le pôle administratif du SEJI est installé à Soubise, ZI du chemin vert, dans des locaux mis à disposition gracieusement par la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO).

▶ INSTANCES SYNDICALES

COMITÉ SYNDICAL



20

Délégués titulaires
(2 par commune)



10

Délégués suppléants
(1 par commune)

Réuni

8

fois
en 2023

BUREAU SYNDICAL



1

Président



4

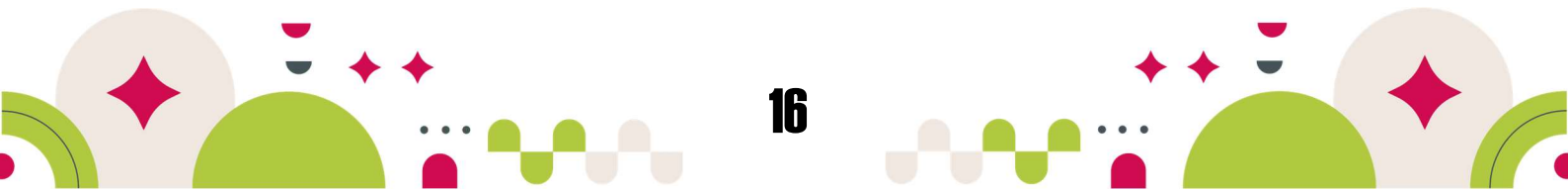
Vice-Présidents
(Petite-Enfance, Enfance,
Jeunesse et Finances)

Réuni

1

fois
par mois

L'année 2023 a été consacrée à la restructuration du service Jeunesse, à l'optimisation des ressources humaines et au redressement de la situation financière du SEJI.





► RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2023, le SEJI comptait 45 agents permanents (34 titulaires et 11 contractuels) et 6 agents non permanent, soit 42,72 ETP.

L'année 2023 a été marquée par le recrutement de 2 apprenties dont une mise à disposition par le Groupement d'employeurs pour l'Insertion de la Qualification (GEIQ).

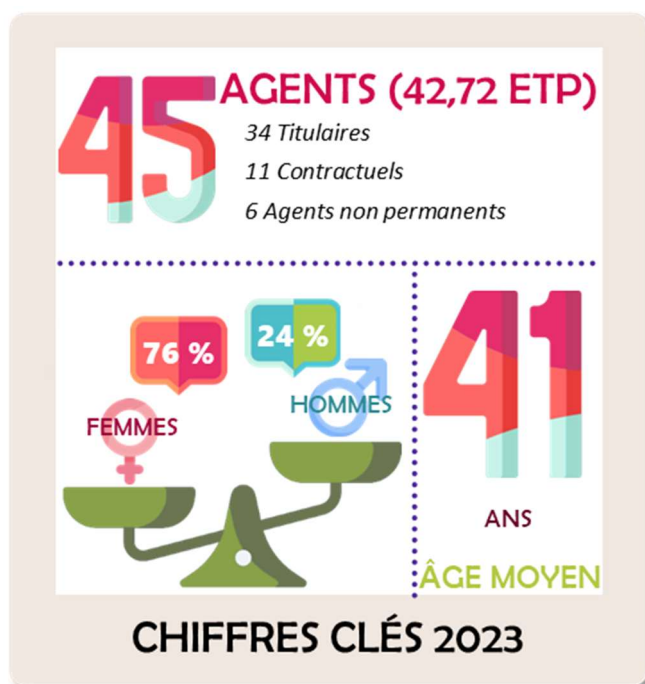
Les 2 revalorisations du SMIC, la revalorisation du minimum de traitement pour les salaires les plus bas (1,8 % au 01/01/2023) et l'augmentation du point d'indice (1,5 % au 01/07/2023) ont directement impacté les charges de personnel.

Les agents de la collectivité ont en moyenne 41 ans. Ils sont majoritairement des femmes à temps non complet et répartis dans la filière animation catégorie C. Les emplois d'adjoints d'animation représentent 64 % de l'effectif. 17 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon. 7 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

Le taux d'absentéisme global est de 7,74 % et le taux d'absentéisme « compressible » est de 3,32 %. (Stat 2022)

40 % des agents ont suivi une formation d'au moins un jour pour un total de 53 jours de formation et 13 460 €. (Stat 2022)

La collectivité participe au contrat de prévoyance à hauteur de 13€. Pour l'action sociale, le SEJI adhère au CNAS (212 €/an/agents).



► FINANCES

En 2020 et 2021, les suites de la crise sanitaire du COVID 19 ont fragilisé le SEJI et souligné une absence de pilotage suffisant de la situation économique. Ces deux éléments conjugués ont mis en défaut les finances du SEJI. C'est la contribution exceptionnelle des communes qui a permis de sauver la structure.

En 2022, une étude retro prospective menée par l'association 2venirs a permis de déterminer les causes des difficultés financières et d'engager des actions pour assurer la pérennité financière du syndicat.

En 2023, le départ de la commune de Saint-Hippolyte a eu pour conséquence d'augmenter les contributions de chaque commune d'environ 9%. Pour maîtriser le budget et le montant de la contribution des communes, les élus ont fait le choix de restructurer les activités du secteur jeunesse en réduisant les actions proposées et d'augmenter les tarifs des prestations du secteur enfance.





● PRINCIPALES MASSES BUDGETAIRES 2023

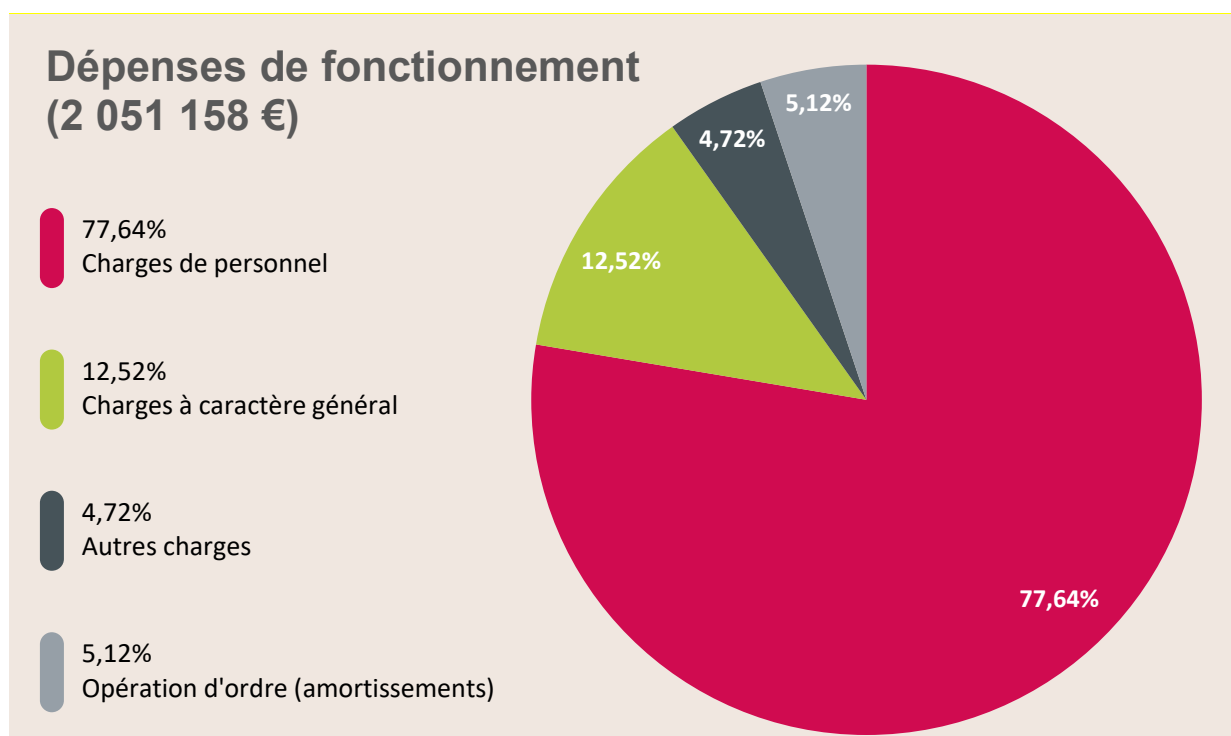
	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		219 398,68 €		22 789,83 €		242 188,51 €
Opérations de l'exercice	2 051 158,91 €	2 083 562,81 €	151 535,41 €	130 236,95 €	2 202 694,32 €	2 213 799,76 €
TOTAUX	2 051 158,91 €	2 302 691,49 €	151 535,41 €	153 026,78 €	2 202 694,32 €	2 455 988,27 €
Résultats de clôture		251 802,58 €		1 491,37 €		253 293,95 €

En section d'investissement, on constate un excédent de 1 491,37 €. Il y a des restes à réaliser en dépenses et en recettes liés aux travaux de rénovation d'une salle et d'un ancien sanitaire dans le G3 de l'accueil de loisirs à Echillais.

Les investissements réalisés en 2023 ont porté sur la rénovation d'une salle dans le G3 de l'accueil de loisirs à Echillais, dans la réfection des peintures extérieures de la crèche Nid aux Câlins à Echillais, dans l'achat d'une malle vidéo pour le secteur jeunes et divers achats d'électroménager et de mobiliers.

En section de fonctionnement, le résultat de l'année est de 32 403,30 €. Il vient conforter le résultat de 2022.

Les dépenses de fonctionnement (2 051 158,91 €) sont constituées par :

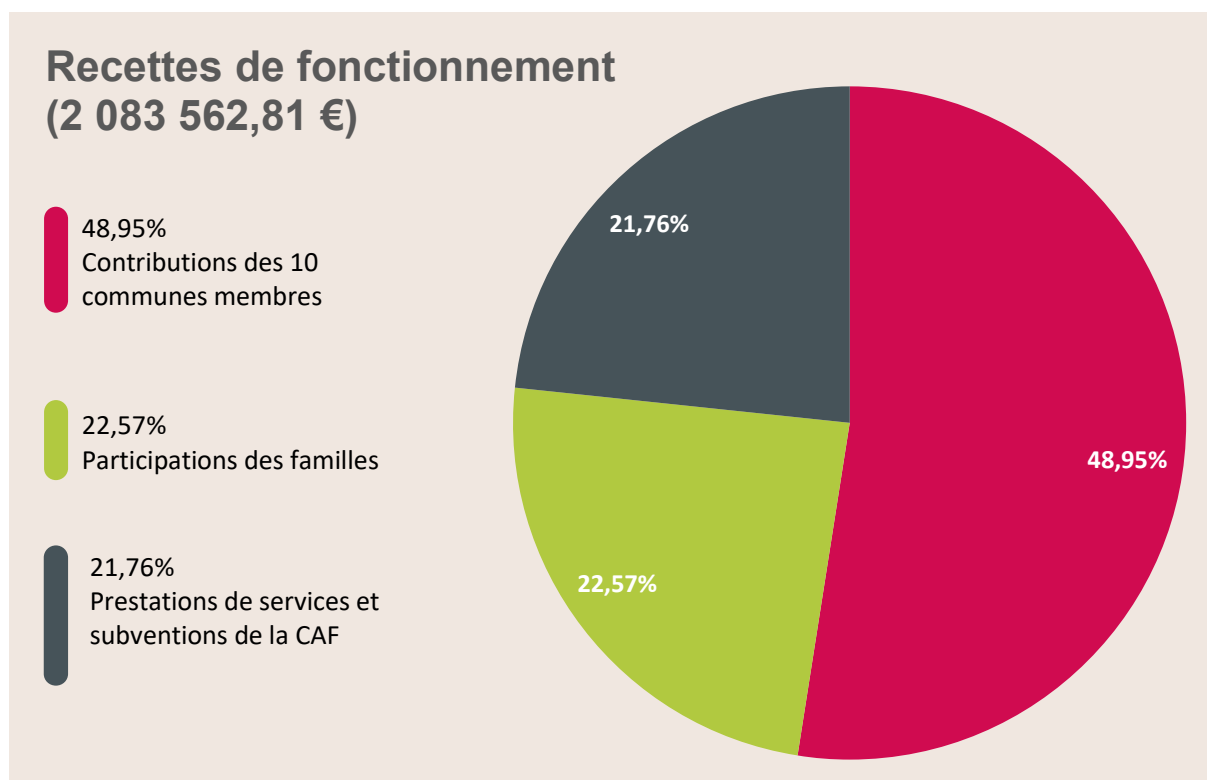




La charge la plus importante est le personnel à hauteur de 77%. Cela tient aux compétences du SEJI et à la réglementation stricte en matière de taux d'encadrement dans l'accueil des enfants à la crèche et dans les accueils collectifs de mineurs.

Par rapport à 2022, les dépenses de personnel ont progressé de 1,15 %. C'est une augmentation contenue grâce aux décisions prises concernant la diminution des activités jeunesse.

Les recettes de fonctionnement (2 083 562,81 €) sont constituées par :



● FOCUS SUR LES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES

Le montant des contributions est calculé selon une clé de répartition définie en 2015, actualisée en 2018, et validée par l'ensemble des communes membres.

Les critères retenus sont :

- ➔ La population DGF 2018
- ➔ Le potentiel fiscal, indicateur mesurant le niveau de ressources tirées de la fiscalité (source : fiche individuelle de DGF 2018 des communes)
- ➔ Fréquentation en heures 2018
- ➔ La population 0/16 ans





De 2016 à 2018, le niveau des contributions des communes a été invariablement le même et s'établissait à 765 761€.

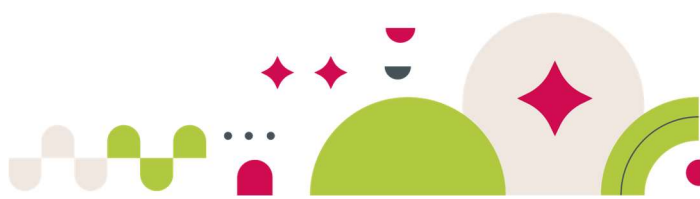
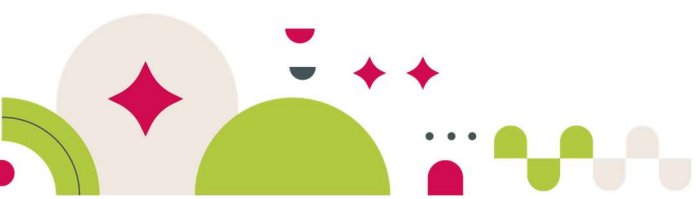
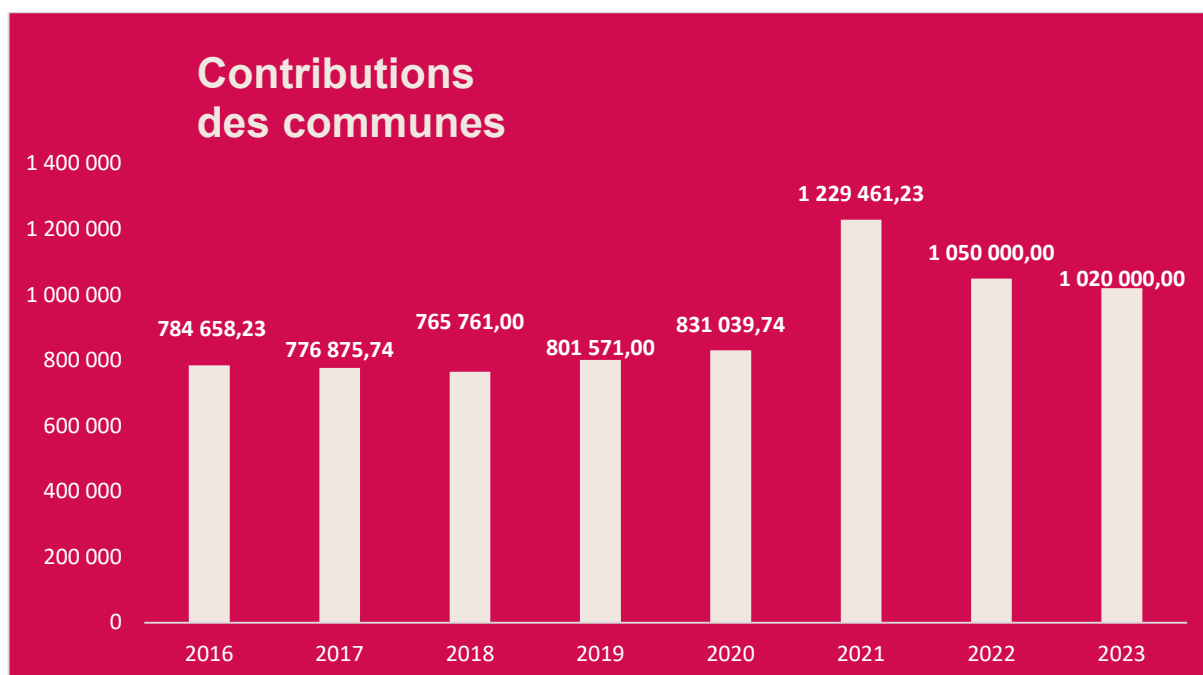
A partir de 2019, elle amorce une augmentation de 5% : le montant est recalculé selon la clé de répartition définie en 2015 et en prenant en compte les nouvelles données 2018.

Puis en 2020, l'impact de la crise sanitaire sur les recettes familles appelle une augmentation des contributions de 4% par rapport à l'année précédente. Pour autant, cette augmentation ne sera pas suffisante pour équilibrer l'exécution du budgétaire 2020.

Ensuite en 2021, les contributions des communes sont portées à 1 229 461€ pour assainir la situation comptable qui fait apparaître un résultat comptable négatif (- 85 418 €) et inclure les amortissements (107 010€).

En 2022, après un important travail sur les ressources CAF, les contributions sont ramenées à 1 050 000€.

En 2023, les 10 communes doivent compenser le départ de la commune de Saint Hippolyte. Les contributions sont fixées à 1 020 000 €.





7

PARTENARIATS

Le syndicat développe et entretient des relations avec

- ➔ La CAF dans le cadre de l'ensemble de ses activités
- ➔ La CARO pour la construction de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- ➔ L'Éducation Nationale pour le Projet Educatif de Territoire (PEdT)
- ➔ Le SDJES pour la déclaration et le contrôle des Accueils Collectifs de Mineurs
- ➔ Le Conseil Départemental de la Charente Maritime pour le fonctionnement du RPE
- ➔ La PMI (CD17) pour le fonctionnement de la micro crèche
- ➔ La MDPH à travers le pôle ressources handicap 17
- ➔ La Mission Locale
- ➔ Les parents et les associations représentants de parents d'élève
- ➔ Les Francas
- ➔ Réseau Jeunesse
- ➔ Réseau Promeneurs Du Net (PDN)
- ➔ Les associations locales : 2venirs, Nid aux câlins, Les mininous, Do l'enfant Dom, TDUI
- ➔ Les fournisseurs dont Ansamble, Cuisine centrale de Rochefort
- ➔ Les journalistes : le Littoral, Sud-Ouest

